

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 30 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

Délibération n° CC-2022-007

Objet de la délibération : Délibération relative à la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2022 au profit des communes-membres de l'Agglomération Provence Verte

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

Absents ayant donné procuration :

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

Secrétaire de Séance : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU les crédits inscrits au budget de l'Agglomération ;

VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;

VU l'article L. 5211-28-4 du CGCT ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2022-59 en date du 08 avril 2022;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-28-4 du CGCT les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon sont tenues d'instituer au bénéfice de leurs communes membres une dotation de solidarité communautaire visant à réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes ;

CONSIDERANT que l'institution d'une dotation de solidarité communautaire est facultative pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération ;

CONSIDERANT que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est signataire d'un contrat de ville, il doit, par délibération, adopter, en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.

CONSIDERANT que l'Agglomération de la Provence Verte a approuvé son pacte financier et fiscal le 08 avril 2022, par délibération susvisée;

CONSIDERANT qu'au titre de l'exercice 2022, la CAPV a affecté une enveloppe de 1,2 million d'euros pour la dotation de solidarité communautaire ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de répartir l'enveloppe affectée selon les critères suivants :

1° De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à hauteur de 30% ;

2° De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à hauteur de 30 % ;

3° De la population DGF des communes-membres à hauteur de 40 % ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 septembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que le principe d'instauration d'une DSC et le montant de la DSC font l'objet d'une décision annuelle du Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide d'instaurer pour 2022 une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 200 000€, répartie selon les critères suivants : 1

DSC 2022		
CRITERES	PONDERATION	ENVELOPPE
Critères obligatoires		
Ecart du revenu par habitant	30%	360 000,00 €
Insuffisance du potentiel fiscal par habitant	30%	360 000,00 €
Critères facultatifs		
Population DGF	40%	480 000,00 €
Total	100%	1 200 000,00 €

- Fixe le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour chacune des communes selon

les montants suivants :

n°Insee	Commune	Critère 1	Montant 1	Critère 2	Montant 2	Critère 3	Montant 3	Total DSC 2022
83021	BRAS	14 406,13 €	10 460,00 €	680,67 €	14 645,00 €	2 877,00 €	12 881,00 €	37 986,00 €
83023	BRIGNOLES	13 155,24 €	73 793,00 €	1 013,34 €	42 123,00 €	18 024,00 €	80 695,00 €	196 609,00 €
83030	CAMPS-LA-SOURCE	15 629,56 €	6 717,00 €	750,74 €	8 384,00 €	2 051,00 €	9 183,00 €	24 284,00 €
83032	CARCES	14 441,12 €	14 200,00 €	853,64 €	12 401,00 €	3 918,00 €	17 541,00 €	44 142,00 €
83037	CELLE	14 809,52 €	5 526,00 €	847,93 €	5 049,00 €	1 575,00 €	7 051,00 €	17 626,00 €
83039	CHATEAUVERT	15 455,31 €	661,00 €	1 099,88 €	407,00 €	199,00 €	891,00 €	1 959,00 €
83045	CORRENS	12 116,80 €	4 936,00 €	763,58 €	4 260,00 €	1 080,00 €	4 835,00 €	14 031,00 €
83046	COTIGNAC	16 828,73 €	8 907,00 €	1 058,63 €	6 492,00 €	2 986,00 €	13 369,00 €	28 768,00 €
83051	ENTRECASTEAUX	13 554,78 €	5 884,00 €	875,65 €	4 513,00 €	1 495,00 €	6 693,00 €	17 090,00 €
83059	FORCALQUEIRET	14 536,27 €	11 924,00 €	789,72 €	12 218,00 €	3 318,00 €	14 855,00 €	38 997,00 €
83064	GAREOULT	17 267,47 €	16 381,00 €	911,85 €	15 905,00 €	5 671,00 €	25 390,00 €	57 676,00 €
83076	MAZAUQUES	24 276,79 €	1 885,00 €	800,43 €	3 545,00 €	989,00 €	4 428,00 €	9 858,00 €
83077	MEOUNES-LES-MONTRIEUX	16 640,60 €	7 131,00 €	922,89 €	6 470,00 €	2 357,00 €	10 553,00 €	24 154,00 €
83083	MONTFORT-SUR-ARGENS	13 011,92 €	6 626,00 €	715,49 €	7 238,00 €	1 595,00 €	7 141,00 €	21 005,00 €
83087	NANS-LES-PINS	16 298,64 €	16 155,00 €	810,26 €	18 202,00 €	5 202,00 €	23 290,00 €	57 647,00 €
83088	NEOULES	15 838,26 €	9 699,00 €	1 053,14 €	6 605,00 €	3 012,00 €	13 485,00 €	29 789,00 €
83089	OLLIÈRES	14 489,03 €	2 515,00 €	969,76 €	1 755,00 €	697,00 €	3 121,00 €	7 391,00 €
83093	PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME	15 092,05 €	8 075,00 €	696,65 €	11 369,00 €	2 358,00 €	10 557,00 €	30 001,00 €
83096	POURCIEUX	14 528,99 €	5 872,00 €	636,62 €	9 819,00 €	1 633,00 €	7 311,00 €	23 002,00 €
83097	POURRIERES	18 719,90 €	14 111,00 €	771,53 €	20 850,00 €	5 400,00 €	24 176,00 €	59 137,00 €
83106	ROCBARON	15 035,83 €	18 825,00 €	832,61 €	18 157,00 €	5 471,00 €	24 494,00 €	61 476,00 €
83108	ROQUEBRUSSANNE	17 383,63 €	6 863,00 €	978,07 €	5 945,00 €	2 396,00 €	10 727,00 €	23 535,00 €
83110	ROUGIERS	14 737,71 €	6 228,00 €	689,20 €	8 720,00 €	1 764,00 €	7 898,00 €	22 846,00 €
83116	SAINTE-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAU	16 441,01 €	54 962,00 €	785,90 €	66 534,00 €	17 893,00 €	80 109,00 €	201 605,00 €
83111	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	15 166,97 €	7 462,00 €	804,79 €	7 776,00 €	2 193,00 €	9 818,00 €	25 056,00 €
83140	TOURVES	18 151,08 €	14 909,00 €	742,98 €	22 952,00 €	5 492,00 €	24 588,00 €	62 449,00 €
83143	VAL	16 059,53 €	14 397,00 €	850,37 €	14 506,00 €	4 550,00 €	20 371,00 €	49 274,00 €
83151	VINS-SUR-CARAMY	11 653,49 €	4 896,00 €	861,41 €	3 162,00 €	1 016,00 €	4 549,00 €	12 607,00 €
								1 200 000,00 €

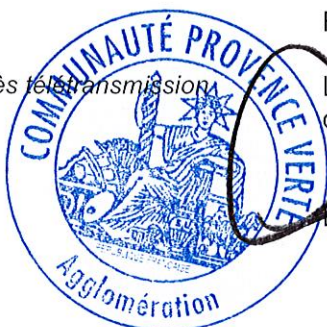
- Dit que le versement sera effectué en une seule fois avant la fin de l'exercice 2022 ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget principal de la CAPV

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après transmission
le
et affichage le

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND